Cinquante cinquième année. - N° 229 A Jeudi 25 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 800

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

879 035 558 RCS Bordeaux.
IMAGIR.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 36250.00 EUR.
Adresse : 113, Avenue du Général Leclerc, 33200 Bordeaux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION IMAGIR Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 36 250,00 EUR Siège social 113 Avenue du général Leclerc 33200 Bordeaux N° RCS 879 035 558 RCS Bordeaux, est société absorbante SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 1 620 000,00 EUR Siège social Cabinet de Radiologie 24 Rue des Cavailles 33310 Lormont N° RCS 442 786 422 RCS Bordeaux, est société absorbée Aux termes de ce projet, la SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS ferait apport à titre de fusion-absorption à la société IMAGIR de tous ses éléments d'actif et de passif, sans exception ni réserve, l'universalité de patrimoine de la SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS devant être dévolue à la société IMAGIR dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion soit le 31 décembre 2021 à minuit (la Date de Réalisation). La fusion étant à effet différé à la Date de Réalisation, il sera ultérieurement établi une situation comptable définitive de l'Absorbée à cette date (le Bilan Définitif) qui fera ressortir un actif net apporté à la Date de Réalisation (l'Actif Net Définitif). Les éléments d'actif et de passif apportés par la SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS s'élèveraient respectivement à 4.642.509 euros et 1.877.197 euros. Le montant de l'actif net estimé apporté par l'Absorbée à la société IMAGIR s'élèverait à 2.580.311 euros (l'Actif net Estimé). La parité de fusion serait fixée à 37,4806899 parts sociales de la société IMAGIR pour une part sociale de l'Absorbée. En vue de rémunérer l'apport effectué par la SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS, la société IMAGIR procèderait à une augmentation de capital de 12.136 euros par la création et l'émission de 12.136 parts sociales ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale. Le capital de la société IMAGIR serait alors porté de 36.250 euros à 48.386 euros. La différence entre le montant de l'actif net estimé apporté par la SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS (soit 2.580.311 euros), le montant de l'augmentation de capital de la société IMAGIR (soit 12.136 euros) et la soulte en espèces (1.645 euros) représenterait le montant de la prime de fusion qui s'élèverait à 2.566.530 euros. La société SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS serait dissoute de plein droit

au jour de la Date de Réalisation. Date du projet : 22/11/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 23/11/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux au nom de la société SELARL DE RADIOLOGIE DES QUATRE PAVILLONS et au nom de la société IMAGIR.

